

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2024

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD
Messieurs René HRYNIOW, David NARCE, Gilles PERRONNET

Absent excusé :

- Jacqueline BOUIX pouvoir donné à Magali BOURRAT

Absents : Sophie ROCHETTE, Alexandra CUNHA, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	8
Représentée :	1
Absents :	3
Votants :	9

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Cimetière : reprise de concession

- Concession 163, emplacement 208 : Mme Marcelle ESTRAT
- Concessions 58 et 67, emplacements 101 et 102 : M. Roger MOREL et M. Lucien MOREL

Nous avons commencé la procédure d'abandon pour la concession suivante :

- Concession 88, emplacement 21 : M. Pierre MOURIER

Il y a lieu de finaliser les reprises et procéder à l'exhumation des corps.

Nous demandons au conseil la possibilité d'engager toutes nouvelles propositions de reprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions du cimetière

3. Mise à disposition personnel communal pour entretien voirie communautaire

En 2024 la commune a réalisé les travaux suivants pour le compte de LFa : curage, fauchage et divers travaux de voirie.

L'enveloppe d'initiative communale s'élève à 1 279.11 €. Un titre sera établi sur le mois de décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette décision

4. Convention PEDT 2024-2027

Le Projet Educatif de Territoire, labellisé Plan mercredi en 2018 arrive à échéance le 31 décembre 2024. Nous devons retourner le dossier de renouvellement pour la période 2024-2027

Intérêts du PEDT :

- C'est la réduction des taux d'encadrement des enfants (1 encadrant pour 12 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10 et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans au lieu 14)
- C'est la continuité des activités scolaires et extrascolaires.

Activités :

Il est centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires, en particulier le mercredi.

- Activités proposées : Sportives-manuelles-expression-projet culturel autour de la lecture et de l'écriture
- Accueil mercredi : Accueils Collectifs des Mineurs

5. Mouvement du personnel

Engagement procédure pour retraite/invalidité Christine BERTHET.

Fin du CDD de Corinne GAVARINI au 31/12/2024. A partir du 1^{er} janvier 2025 elle sera nommée au poste de secrétaire de mairie stagiaire. Elle poursuivra une formation d'intégration d'une durée de 5 jours en vue d'une titularisation en 2026. Sa rémunération sera soumise à la grille indiciaire des secrétaires de mairie, 2^{ème} échelon, indice brut 461

Notre agent technique a été placé par son médecin traitant à temps partiel thérapeutique au taux de 50%. Le service médical du CDG a validé ce temps partiel thérapeutique.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la nomination d'une stagiaire au poste de secrétaire de mairie.

6. Subventions exceptionnelles :

La chorale a participé au spectacle lors du repas des aînés. Nous proposons au conseil d'attribuer au CJS, section Chorale, une subvention exceptionnelle de 200 €.

La mairie de Craitilleux nous a donné des tables pour notre salle du conseil. Nous proposons au conseil d'attribuer au CCAS de Craitilleux une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le Sou des Ecoles organise l'animation cirque au sein de l'école en 2025. Ils nous ont sollicités pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

La mairie prendra en charge, les fluides, l'eau et l'électricité. Nous proposons au conseil de ne pas attribuer de subvention pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote comme suit :

- A l'unanimité, pour le versement des subventions exceptionnelles au CJS et au CCAS de Craitilleux
- A l'unanimité, contre le versement d'une subvention exceptionnelle pour le Sou des Ecoles

7. Tarifs communaux 2025

CIMETIERE

Après présentation des tarifs, le conseil décide d'augmenter les tarifs du Cimetière comme suit :

Concession 30 ans	150 € le m ²
Concession 15 ans	90 € le m ²
Columbarium 15 ans	450 €
Jardins des souvenirs	65 €

SALLE DES FETES

Après proposition de Madame le Maire, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour la location de la salle des fêtes, voici le montant des prestations :

	Eté	Hiver
Petite salle	300 €	350 €
Grande salle	450 €	500 €
Apéritif	250 €	260 €
Vaisselle pour particulier	30 €	30 €

La période d'été s'entend du 1^{er} avril au 31 octobre et celle de l'hiver du 1^{er} novembre N au 31 mars N+1.

Une caution de 900€ par chèque bancaire sera demandée lors de la réservation.

Possibilité de faire effectuer le nettoyage pour les assemblées générales au tarif de 60 €.

Si les lieux sont laissés sales (à l'appréciation de la personne en charge de l'état des lieux), un nettoyage à 50€ sera facturé. En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, la moitié de la valeur de location sera encaissée.

En cas de vaisselle cassée par les particuliers, la consigne est de remplacer cette vaisselle à l'identique.

Pour les associations du village, la salle sera mise à disposition gracieusement pour 3 premières manifestations à but lucratif dans l'année. La 4^{ème} manifestation sera facturée 250 €, soit la moitié du tarif normal.

En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, comme pour les particuliers, la moitié de la valeur de location sera encaissée soit 125 €.

MAIRIE

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle de formation :

Demi-journée	80 €
Journée	150 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les tarifs 2025

8. Point financier investissement et reste à réaliser

Restes à réaliser dépenses d'investissements :

Bâtiments publics : mairie	18 468 €
Réseaux et voirie : voie verte	170 550 €
Matériel de bureau : bibliothèque	504 €
Matériel informatique : école	1 000 €
TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES	190 522 €

Restes à réaliser recettes d'investissements :

ETAT	163 428 €
REGION	94 160 €
DEPARTEMENT	127 069 €
Autres : LFA-SIEL	74 795 €
TOTAL RESTES A REALISER RECETTES	459 452 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les restes à réaliser investissements 2024.

9. Demande de subventions au Département

Une demande de subvention « enveloppe de solidarité » sera déposée en décembre 2024 en vue de financer divers travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Madame la Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents acteurs d'Etat et autres, en fonction des besoins et des différentes enveloppes à solliciter.

10. Décision modificative

DM 2 :

Afin de régler le SIEL pour les travaux de dissimulation des réseaux Basse Tension (BT) sur la RD105, nous devons prendre une décision modificative pour abonder le surplus du budget sur les imputations suivantes :

204182	10 061.05 €
2151	10 061.05 €

DM 3 :

1641	Ajustement caution, emprunt	480.22 €
2151		-480.22 €
66111	Ajustement frais financiers	544.39 €
61521		-544.39 €

Approuvé à l'unanimité

11. Questions diverses

- Vœux : l'accueil des élus et de la population se fera mercredi 15 janvier 2025 à 18h30 à la salle des fêtes. A cette occasion, une pièce de théâtre du Collectif X nous présentera la restitution de l'enquête menée sur notre commune.
- Carte de vœux : préparation et envoi des vœux pour la dernière semaine de décembre
- Bulletin : distribution à partir du 21 décembre 2024

La séance est levée à 20h

Prochaine réunion du conseil : lundi 17 février 2025 à 18h30

La secrétaire
Gisèle MELONI



La Maire
Claudine COURT

